



ÉCONOMIE CIRCULAIRE : MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES PAR LES COLLECTIVITÉS

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE



Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique :

Solenn LEGENDRE, Jerry SCHMIDT,
Direction Exécutive des Territoires, ADEME
Nicolas NOYON,
Direction Économie Circulaire et Déchets

Rédaction :

Lydia MORLOT, LM Environnement
Céline PELLERIN, AKTECO

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture ADEME des synthèses et des fiches :

Solenn LEGENDRE
Nicolas NOYON
Nolwenn TOUBOULIC
Véronique MARIE
Jerry SCHMIDT

Au référent technique ADEME de la thématique :

Marlène DRESCH,
Direction Économie Circulaire et Déchets
Guillaume CREZE
Direction Entreprises et Transitions Industrielles

Crédits photos : iStock

Création graphique initiale : www.agencemars.com

Brochure réf. 010778

EAN numérique : 9791029712883

Dépôt légal : © ADEME Éditions (février 2019), mise à jour (juin 2020)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage» ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ©. Les animateurs de ces programmes contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent **un accès facilité à un panel** (non exhaustif) **de retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation,

- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches « action-résultat »** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches « opérations exemplaires »** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

SOMMAIRE

1. ENJEUX	4
1.1 CONTEXTE.....	4
1.2 ENJEUX.....	4
1.3 LES LEVIERS DE LA MOBILISATION	5
2. CIBLES.....	6
2.1 LES CONSOMMATEURS DE RESSOURCES ET PRODUCTEURS DE DÉCHETS.....	6
2.2 LES ENTITÉS QUI OFFRENT DES SOLUTIONS.....	6
3. ACTIONS	8
3.1 LA COLLECTIVITÉ CLIENTE	8
3.2 LA COLLECTIVITÉ ACTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	8
3.3 LA COLLECTIVITÉ ANIMATRICE DU TERRITOIRE	9
3.4 LES ACTIONS DE SOUTIEN DIRECT	12
4. REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS	14
5. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE	14
6. FICHES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES	15

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BTP : Bâtiment et travaux publics
DMA : Déchets ménagers et assimilés
EIT : Écologie industrielle et territoriale
ESS : Économie sociale et solidaire
LTECV : Loi pour la Transition écologique et la croissance verte
OMR : Ordures ménagères résiduelles
PCAET : Plan climat, air, énergie territorial
TZDZG : Territoire zéro déchet zéro gaspillage



1. ENJEUX

1.1 Contexte

La loi (2015-992 du 17 août 2015) sur la transition énergétique pour la croissance verte inclut un titre IV spécifique concernant l'économie circulaire qui fixe des objectifs de réduction ambitieux pour « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire ».

Rappelons quelques objectifs.

- Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières ;
- La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 ;
- Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025 ;
- La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020 ;
- La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

La loi renforce également le principe de proximité pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production : l'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie.

La loi vient modifier la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014. Dans le schéma qu'ils sont désormais tenus d'élaborer au-delà d'une dépense annuelle de 100 millions d'euros, les collectivités et autres acheteurs publics devront promouvoir les achats « écologiquement responsables », outre les achats « socialement » responsables seuls visés jusque-là. « Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire », ajoute l'article 76. En outre, dans le cadre de la montée en puissance de l'économie circulaire, l'article 101 mentionne explicitement les activités de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme des débouchés possibles du réemploi et du recyclage de produits aujourd'hui peu réutilisés.

1.2 Enjeux

La transition vers l'économie circulaire vient modifier et élargir le champ d'actions des collectivités au-delà de la gestion des déchets.

- Le déchet, qu'il s'agisse de l'éviter, de le réemployer, de le recycler ou de le valoriser devient un support de l'activité économique. Les acteurs économiques devront donc être mobilisés à double titre : sur les déchets qu'ils produisent et sur les solutions qu'ils proposent.
- Le renforcement du principe de proximité replace en priorité le développement de ces solutions (et donc de l'activité) sur le territoire.
- Au-delà du déchet, il est nécessaire d'aller vers les économies de ressources et la lutte contre les gaspillages sur le territoire.

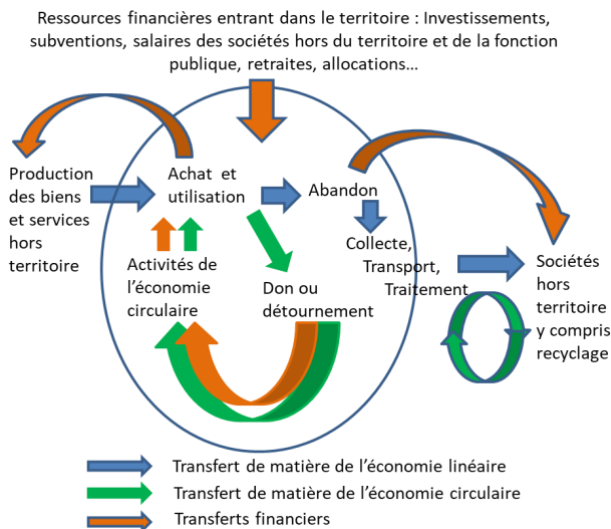
La mise en œuvre de cette transition va conduire les collectivités à développer des actions de mobilisation des activités économiques en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Sur le seul sujet des déchets produits par les activités économiques, les enjeux sont très significatifs. La campagne MODECOM® (caractérisation des ordures ménagères) effectuée en 2009 par l'ADEME a montré qu'en moyenne, les déchets ménagers et assimilés (DMA) étaient constitués à 20 % de déchets assimilés, c'est-à-dire provenant d'activités économiques. La proportion variait de 17 % en milieu rural à 24,6 % en milieu urbain. Cette proportion a été largement vérifiée par des MODECOM® locaux. La réduction des DMA ne peut pas se faire sans travailler sur les assimilés.

Dans les faits, les collectivités ne partent pas de zéro car des liens existent déjà entre les collectivités et les activités économiques en vue d'éviter le gaspillage et de diminuer la quantité de déchets.

Les enjeux sont d'autant plus importants pour les territoires à faible activité économique. En effet, les flux financiers suivent les flux de matière et subissent le

même changement qu'eux en cas de passage d'une économie linéaire à une économie circulaire : si l'achat de biens venus de l'extérieur est suivi d'une élimination directe, l'argent n'a fait que transiter sur le territoire. Si au contraire on limite le gaspillage et on boucle les flux et que cela induit sur place une activité de réemploi ou de valorisation, on fixe également l'emploi et les dépenses qui y sont associés.



1.3 Les leviers de la mobilisation

Au-delà d'une attitude proactive envers les activités économiques pour les inciter à se mobiliser sur l'économie circulaire, la collectivité dispose de divers leviers d'action au travers des relations qu'elle entretient déjà avec les acteurs économiques.

En tant que cliente : via sa politique d'achats, la collectivité peut contribuer à entraîner les activités économiques vers une économie plus circulaire lorsque ses besoins sont définis en prenant en compte ce critère. Cela se traduit par exemple dans les cahiers des charges de travaux, les achats écoresponsables, diverses actions d'éco-exemplarité.

En tant qu'acteur de la gestion des déchets : via les déchets assimilés qu'elle collecte, elle fixe les critères d'acceptation des déchets professionnels et les conditions d'accès aux déchèteries ou aux sites de traitements qu'elle gère (enfouissement, plateforme de compostage...). Elle fait des choix en termes de mise en place de la redevance spéciale ou de la redevance incitative. Ceci influe sur les quantités de déchets des activités économiques et sur leur niveau de valorisation.

En animant les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre de démarches sur les déchets des entreprises. Par exemple :

- mettre en place des conditions favorables pour que les entreprises soient incitées à réduire et mieux valoriser leurs déchets, à éco-concevoir leurs produits, à mettre en place une démarche d'achats responsables, à proposer des offres permettant une économie plus circulaire... via du soutien direct ou des opérations collectives organisées ou co-organisées par la collectivité,
- s'impliquer dans l'organisation d'une gestion collective des déchets sur un territoire donné (zone d'activités par exemple), non collecté par le service public,
- contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre entreprises via l'animation de clubs d'entreprises,
- s'impliquer dans la mise en place de démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur tout ou partie du territoire. L'EIT est un mode d'organisation inter-entreprises caractérisé par une mutualisation de besoins et/ou des échanges de flux (matières / déchets et énergie).

La LTECV donne un levier supplémentaire. L'article 96 (complété par le décret n°2016-288 du 10 mars 2016) oblige les activités économiques à trier 5 flux de déchets : verre, papier/carton, bois, plastique, métal, depuis le 1^{er} juillet 2016. Les papiers de bureau sont également concernés, avec des seuils et un échéancier d'obligation différents.

Au-delà des programmes d'actions (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire), naturellement porteurs d'initiatives par le biais de la réduction des déchets, les politiques transversales menées par les collectivités (plans action climat, Agenda 21...) peuvent également porter des actions de mobilisation des entreprises dans le cadre de l'économie circulaire.



2. CIBLES

Les activités économiques recouvrent des cibles extrêmement variées pouvant aller des commerçants, aux grands groupes, en passant par les acteurs de l'ESS, les agriculteurs et les administrations.

Elles diffèrent en taille, en façon de fonctionner, mais aussi par la nature du contact qu'elles ont avec la collectivité, par leur rôle dans le déploiement de l'économie circulaire.

Dans ce cadre, pour développer l'économie circulaire sur son territoire, la collectivité ne doit pas agir seule.

En interne, elle peut associer les services de développement économique et du tourisme, s'ils existent.

En externe, elle peut s'associer à des partenaires et relais proches des cibles : les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les associations professionnelles ou groupes d'intérêts économiques. Les associations intervenant dans les secteurs de l'environnement ou de la consommation peuvent être également de bons vecteurs de sensibilisation, voire des prestataires pour ce travail de mobilisation. On peut citer par exemple l'association Zéro Waste ou des associations regroupées ou non au sein de France Nature Environnement.

On peut distinguer 2 grands types d'acteurs économiques « cibles » : les consommateurs de ressources/producteurs de déchets et les « offreurs » de solutions.

2.1 Les consommateurs de ressources et producteurs de déchets

Ils doivent aller vers une moindre consommation, une réduction des déchets et une meilleure valorisation (donc du tri) de ce qui reste.

Les artisans ou entreprises plus grandes pourront agir pour éviter le gaspillage, réemployer, réparer, diminuer leur consommation de matière, recycler des matériaux, trouver des nouveaux modèles économiques pour commercialiser leur biens avec l'économie de la fonctionnalité.

Les commerçants peuvent être actifs dans la réduction des emballages et leur réutilisation systématique, le soutien à la consigne, le conseil vers leurs clients sur les produits durables.

Les établissements publics (administrations, collèges, lycées, hôpitaux...), en tant que consommateurs de biens et de services, mènent des actions écoresponsables et peuvent favoriser l'économie circulaire. Par exemple, le développement de la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui se traduit par :

- un changement de pratiques d'achat et de préparation en amont,
- la redistribution de repas non consommés qui nécessitent la présence de nouveaux acteurs locaux de l'économie circulaire (association d'aide aux démunis, banque alimentaire...).

Par ailleurs, le tri des biodéchets associé à la mise en place d'une collecte des biodéchets met en œuvre de nouvelles filières locales.

2.2 Les entités qui offrent des solutions

Elles sont actrices pour entrer plus pleinement dans l'économie circulaire dans les domaines de :

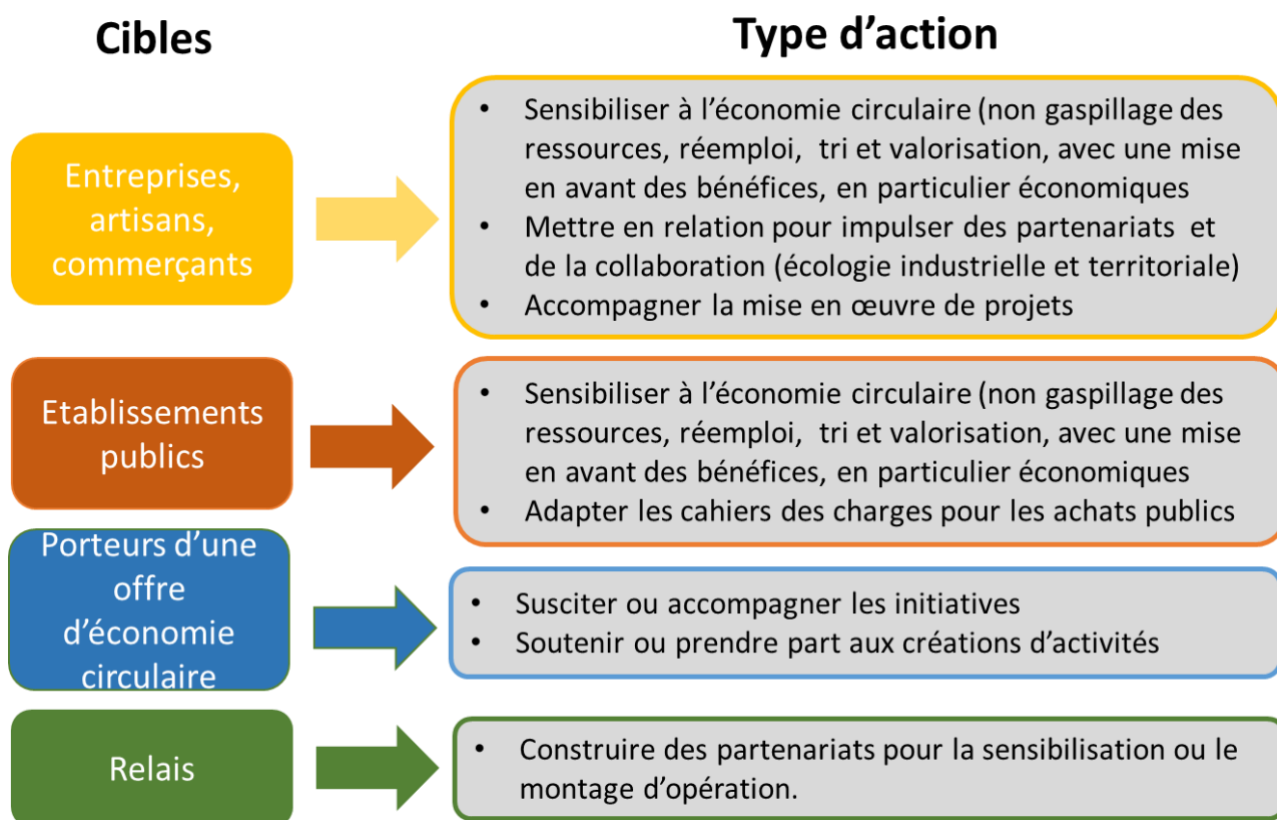
- la gestion des déchets (filières de valorisation, collecte),
- la réduction à la source des déchets ou réduction des consommations de matières (lutte contre le gaspillage alimentaire, services de location pour éviter le recours au « jetable » ...),
- l'allongement de la durée de vie des produits (réparation, réemploi, réutilisation).

L'économie sociale et solidaire est très présente dans ce secteur qui est souvent un excellent support d'insertion. Les recycleries permettent d'accéder à plusieurs métiers (collecte, remise en état, réparation, gestion de stocks, vente...). Les centres d'activités par le travail (CAT) peuvent proposer des prestations permettant des alternatives au jetable (prêt de vaisselle réutilisable, lavage de couches lavables...).

Les bureaux d'études peuvent également intervenir en conseil, par exemple pour accompagner les entreprises sur l'optimisation de leur process, sur l'éco-conception de leurs produits, sur le changement de leur modèle d'affaires (passer de la vente de biens à la vente de services par exemple).

Les associations peuvent intervenir sur la sensibilisation dans les écoles, les entreprises, mais

elles sont aussi des acteurs créatifs pour démarrer des activités liées aux nouvelles pratiques, avant leur développement sous forme d'entreprise. Les associations caritatives sont particulièrement actives pour le réemploi ou la lutte contre le gaspillage.



3. ACTIONS

On peut distinguer deux grands types d'actions menées par les collectivités.

Les actions engagées dans le cadre de la prévention des déchets, notamment via les programmes dédiés (PLPDMA) : celles-ci concernent les changements de pratiques au sein des collectivités et la sensibilisation de divers publics en vue de réduire les quantités de déchets à traiter. On peut citer :

- L'éco-exemplarité des collectivités, qui vise la réduction de la quantité ou de la nocivité des déchets internes en changeant les pratiques, via : l'introduction de clauses spécifiques dans les marchés publics, les mesures de prévention des déchets administratifs, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements publics (notamment les scolaires), l'organisation de manifestations écoresponsables...
- Le soutien aux initiatives concernant le réemploi : promotion des professionnels de la réparation, « repair'cafés » et villages du réemploi, soutien aux recycleries, promotion des couches lavables dans les crèches ou auprès des parents...
- Le développement de toutes les actions concernant la gestion de proximité des biodéchets : compostage domestique, en pied d'immeuble, de village ou de quartier, autonome ou en établissement...

Ces actions ont fait l'objet de retours concrets qui ont été présentés dans plusieurs synthèses décrivant l'éventail des solutions mises en œuvre. Ces [synthèses](#) sont accessibles sur le site OPTIGEDE®.

L'économie circulaire incite désormais les collectivités à s'impliquer davantage dans le développement de solutions pour les activités économiques. Pour être attractives, celles-ci doivent apporter un bénéfice à l'entreprise, généralement de nature économique, que ce soit par un gain direct (économie sur les matières premières ou la baisse des coûts de gestion) ou indirect (augmentation du

chiffre d'affaire via un surcroît de notoriété ou de qualité).

Les actions menées en direction des entreprises en faveur de l'économie circulaire peuvent prendre diverses formes : animation, accompagnement ou soutien direct.. Les types d'actions dépendent du rôle de la collectivité vis-à-vis de ces acteurs.

- En tant que cliente, elle peut agir sur ses cahiers des charges de travaux et privilégier des achats responsables.
- En tant qu'acteur de la gestion des déchets, elle peut définir de nouvelles règles, en application notamment de la réglementation, conduisant à favoriser le tri et la réduction des déchets.
- En tant qu'animateur et planificateur de l'occupation de l'espace du territoire, en vue d'impulser ou soutenir des dynamiques ou des projets en faveur de l'économie circulaire.

3.1 La collectivité cliente

Il s'agit essentiellement des actions d'éco-exemplarité. Une synthèse est dédiée à ce type d'action, on trouvera également à la fin de ce document une liste d'opérations sur le thème de l'éco-exemplarité.

3.2 La collectivité acteur de la gestion des déchets

Les producteurs de déchets qui dépendent du service public sont directement impactés par les décisions d'optimisation mise en place par la collectivité, qu'il s'agisse du paiement en proportion du service rendu ou de la limitation du service à une quantité donnée (mise en place de la redevance spéciale ou incitative) ou de la création de nouvelles filières (nouvelles règles d'admission en déchèteries, collectes séparées...).

ÉDITER UN GUIDE POUR FAVORISER LA MINIMISATION DES DÉCHETS

Pour accompagner la mise en place de la redevance spéciale, la *Communauté d'agglomération d'Annecy* a élaboré un **guide à l'intention des entreprises** pour les aider à réduire les déchets présentés à la collecte des ordures ménagères et réduire ainsi leur facture.

- 200 guides distribués dans les administrations dont 100 auprès d'un groupement d'entreprises ;
- Exemple d'actions chez les acteurs concernés : collecte des cartons et des biodéchets dans une maison de retraite, sites de compostage partagés dans les lycées et chez un restaurateur.

La diffusion du guide et les actions préconisées ont aidé à l'acceptation de la redevance spéciale.

AIDER À LA PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

La *Métropole du Grand Nancy* a organisé une **formation des artisans lors de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie**.

Cette formation avait pour but d'améliorer le tri et de renvoyer les producteurs vers les 3 déchèteries professionnelles.

- 20 formations mises en place.
- 239 chefs d'entreprises formés.
- Les artisans les plus sensibilisés au tri des déchets ont un effet d'entraînement sur les moins sensibilisés.
- La carte d'accès n'est délivrée qu'après la formation (800 cartes ont été délivrées).
- Les gardiens notent une amélioration du tri.

Les deux exemples ci-dessous sont liés à des spécificités de l'activité locale. La collectivité intervient en offrant un lieu d'accueil pour les produits triés, les actions participent à la réduction des DMA.

CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES LOCALES GRÂCE À DE NOUVEAUX TRIS

Le *Syndicat Mixte CYCLAD* situé à proximité d'une zone de production conchylicole a initié une **collecte et valorisation des coquilles en déchèterie** en vue de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de valoriser ce produit :

- Plus de 20 déchèteries équipées pour le tri des coquilles,
- 24 tonnes de coquilles valorisées en 2016,
- Coût global de la filière : 70 €/tonne contre 165 €/tonne pour les OMR.

Une mise en place de filières de traitement des plastiques en déchèterie a été réalisée par le *SYTOM du Guillestrois, du Queyras, et de l'Argentiérais (SMITOMGA)* grâce à la participation des professionnels (plastiques souples) et plus spécifiquement des vendeurs et loueurs de skis (plastiques durs) :

- 1 t/mois de plastiques souples récupérés en déchèterie, mis en balle et vendus pour recyclage (150 €/t). Parallèlement ceux-ci ont disparu des conteneurs des professionnels.
- 22 t de plastiques durs (revente 5 €/t) et 4,6 t de matériel de skis (revente 10 €/t) ont été détournés des encombrants sur la première année. Le transport est facturé (260 € par rotation).

3.3 La collectivité animatrice du territoire

Les actions d'animation

Les actions d'animation, généralement des rendez-vous menés avec des partenaires, visent à mettre en lien des entreprises pour une sensibilisation aux enjeux et pour faire émerger des projets. Ceux-ci peuvent être internes ou associer plusieurs entreprises en vue de développer l'écologie industrielle et territoriale.



CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT UN PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La collectivité *Golfe du Morbihan Vanne Agglomération* a lancé en 2017 l'établissement de son plan d'actions sur l'économie circulaire. Elle s'est engagée dans une élaboration collective par la **mobilisation des acteurs dans la construction d'un programme d'actions**.

Accompagné par un bureau d'études, le groupe de travail Défi zéro gaspillage, réunissant partenaires financiers, élus et techniciens, s'est réuni 4 fois : réunions combinées à des visites de sites et une formation à l'économie circulaire.

20 entretiens individuels avec des structures identifiées comme représentatives de la diversité économique et sociale du territoire ont été réalisés.

Ces rencontres ont été complétées par des ateliers associant l'ensemble des parties prenantes pour faire ressortir les futures priorités du programme d'actions.

- Fort écho positif de la part des acteurs du territoire.
- Analyse claire des besoins du territoire, vision partagée entre les pouvoirs politiques et les professionnels de l'agglomération sur l'économie circulaire.
- Plan d'actions transversal en lien avec les différents plans de l'agglomération : stratégie de développement économique, stratégie de développement touristique, PCAET.

IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

Dans le cadre du programme Territoire zéro déchet zéro gaspillage, *Rodez agglomération* s'est engagée dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Afin de mettre en œuvre des synergies entre les entreprises, l'agglomération a décidé d'**organiser des "bourses d'échanges"**

inter-entreprises. Les chambres consulaires (CCI, CMA, CA) sont partenaires de l'opération.

Les bourses d'échanges regroupent 25 à 30 entreprises, disposées en tables rondes de 5 et se déroulent durant une matinée. L'objectif est de faire émerger pour chacune d'entre elles « ce qu'elles proposent » et « ce dont elles ont besoin » afin de créer des synergies. Le petit-déjeuner et le déjeuner communs encadrent la matinée et permettent des contacts directs.

De nombreuses synergies ont été identifiées et se mettent en œuvre concrètement via l'impulsion de la collectivité.

MENER UNE ÉTUDE POUR STRUCTURER UN PROJET D'EIT

L'agglomération de Saint-Nazaire (CARENE) et le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) ont souhaité la mise en place d'un projet d'**écologie industrielle en zone portuaire** avec pour objectifs :

- sensibiliser les acteurs à la démarche,
- collecter des données auprès des entreprises et des institutions,
- identifier des pistes de synergies potentielles (énergie, matière, organisation).

17 entreprises ont été associées aux synergies engagées et ont participé aux ateliers, selon des fréquences variables. L'étude a débouché sur le recrutement d'un chargé de mission afin de pérenniser et de développer la démarche.

Les actions d'accompagnement

Les actions d'accompagnement ont pour objectif d'aider les activités économiques à évaluer leur besoin via un diagnostic et un plan d'actions, puis à monter leur projet jusqu'à ce qu'il puisse être conduit de façon autonome. En général les collectivités sont parties prenantes de l'action, elles fournissent ou participent à l'accompagnement.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS

Le syndicat *CALITOM* s'est engagé à développer une démarche participative et exemplaire de promotion de l'économie circulaire (réduire le gaspillage, donner une seconde vie aux produits et augmenter le recyclage). Il s'est associé à la CCI et au Pôle des éco-industries pour porter le programme d'accompagnement des entreprises, le **PACTE -10 % de déchets en 1 an**.

Les entreprises ont été mobilisées par phoning (CCI) et lors de l'organisation de 5 petits-déjeuners inter-entreprises dans 5 communes différentes.

4 ateliers collectifs ont été nécessaires pour expliciter les enjeux et des méthodes, réaliser les entretiens individuels et permettre les échanges entre entreprises.

Un évènement « top départ » a été organisé afin de communiquer sur l'action.

Un suivi et l'évaluation des résultats de chacune des 15 entreprises engagées a été réalisé pendant 1 an, 9 par la collectivité, 6 par le Pôle des éco-industries.

- 250 t/an de déchets évités (non produits).
- 110 t/an de déchets valorisés (détournés des DIB (déchets inertes banals, de l'enfouissement).
- 260 k€/an d'économies réalisées par les entreprises.

Un exemple d'action menée dans le cadre de l'opération PACTE : « **De la prévention des déchets à l'éco responsabilité** » menée à Poitiers.

L'entreprise de peinture Gressin, après le diagnostic et l'accompagnement PACTE, s'est engagée dans le tri et la réduction de ses déchets, puis a proposé aux artisans peintres d'adhérer à son service de collecte et de valorisation de leurs déchets (pots de peinture, rouleaux, pinceaux, tissus souillés), achetés ou non dans l'entreprise.

Les 400 artisans adhérents bénéficient d'un label « Peintre écoresponsable ».

Les résultats pour les peintres : zéro déchet lié aux achats mis dans la benne tout-venant, réduction de 68 % des coûts de gestion des déchets.

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE SOLUTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le *CYCLAD* a testé des projets innovants comme le tri et le recyclage local des coquilles d'huîtres, du textile, des huiles alimentaires ou des palettes.

Les élus de CYCLAD ont souhaité renforcer cette dynamique en déléguant **une élue et deux chefs de projet à l'accompagnement des porteurs**. Afin d'en améliorer l'efficacité, ce nouvel axe de travail de CYCLAD a été nommé **CyclaB - le laboratoire d'économie circulaire de Cyclad**.

CyclaB se positionne comme un **facilitateur de projet et un trait d'union entre tous les acteurs** du territoire prêts à s'engager dans une démarche d'économie circulaire. CyclaB permet à des acteurs du territoire de créer de la valeur ajoutée (sociale, économique, culturelle...) à partir de rebuts.

- Plus de 30 conventions signées avec des partenaires.
- Les différentes structures, conventionnées avec CyclaB, procèdent à une comptabilité précise permettant de connaître au plus juste le gain financier engendré par les actions et éventuellement la pérennisation d'emplois.

SUSCITER UN PROJET LOCAL

Le *VALTOM* est à l'origine du programme *OrganiCité* qui mobilise communes et communautés de communes (via un appel à projets en lien avec l'économie circulaire) autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la pratique du compostage et du jardinage au naturel.



Ambert Livradois Forez Communauté de Communes a répondu à l'appel à projets du VALTOM afin d'accompagner l'action dans un centre hospitalier qui regroupe un hôpital et deux EHPAD et sert 750 repas par jour. L'accompagnement de deux ans a permis d'ajuster le schéma de collecte et le regroupement des biodéchets, de former le personnel et de mettre en route le compostage.

Une réduction massive des biodéchets grâce au compostage : 25 tonnes de biodéchets sont ainsi détournées et compostées sur place (c'est la limite supérieure de quantité pour un compostage non mécanisé). Le compost est utilisé pour l'entretien des espaces verts du site.

Les économies liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire est réinvesti dans une meilleure qualité des repas fournis aux pensionnaires.

3.4 Les actions de soutien direct

Les actions de soutien direct se traduisent par une participation aux moyens, généralement financiers, sans lesquels l'action ne pourrait pas se prolonger.

On peut ainsi citer :

- La participation à l'investissement de départ, par le biais de subventions ou la prise de participation dans une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif),
- Des subventions régulières de fonctionnement, notamment dans les actions qui relèvent du champ social ou du développement économique
- Un soutien logistique, comme la mise à disposition de locaux.

SOUTENIR L'ACTION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La ville de Chambéry (mais aussi le département de Savoie et la région Rhône-Alpes Auvergne) soutient financièrement « *La cantine savoyarde* », restaurant humanitaire qui collecte auprès de différents partenaires situés à Chambéry des denrées alimentaires non vendues ainsi que des

repas non servis. Elle les prépare ou réchauffe afin de servir des repas midi et soir, 7j/7 et toute l'année à des personnes démunies.

Les aliments proviennent de supermarchés, supérettes, boulangeries, établissements scolaires, organisateurs de cocktails, hôpitaux, etc. Les donateurs sont liés à l'association par une convention. La Banque alimentaire et les Restos du cœur complètent les demandes si besoin.

La Cantine associe ainsi le soutien au plus démunis et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- 60 tonnes de nourriture sont collectées par an. Grâce aux dons, l'association n'a besoin de déboursier que 3 000 € par an environ en nourriture.
- En période estivale l'association sert environ 125 repas le midi et 110 repas le soir. En hiver la moyenne est de 300 repas par jour.
- L'association compte : 9 salariés dont 6 en insertion et environ 100 bénévoles dont 10 présents chaque jour.

FAVORISER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

La Communauté d'agglomération de La Rochelle et la ville de Périgny soutiennent financièrement l'association **Biotop, écoréseau des entreprises de La Rochelle**, qui développe une démarche innovante d'écologie industrielle, créée en 2011 par le Club d'entreprises de Périgny. Le réseau **Biotop** est constitué de plus de 75 entreprises adhérentes de toutes tailles et activités et fonctionne suivant 2 logiques de synergie :

- Substitution par réutilisation des déchets : en l'état (flux de big bags, chutes de mousse, textiles hospitaliers, PVC) ou après transformation (Melting Pot©).
- Mutualisation : collecte thématique en porte à porte (films PE, palettes perdues et tourets bois) ou point d'apport volontaire au local BIOTOP (plastiques, métaux, bois, carton, verre – 5 flux).

100 % des déchets récupérés sont réemployés ou recyclés.

Exemple d'innovation : une solution de *végétalisation de toiture fabriquée à 100 % avec des matériaux recyclés locaux (Melting Pot®)* : sur une base de sacs en toile de jute récupérés, le substrat a été réalisé avec des coquilles d'huîtres concassées, du marc de café, des briques concassées et des fibres de bois, puis végétalisé.

SOUTENIR DES INITIATIVES DÉDIÉES À UNE CAUSE COMMUNE

La ville de La Rochelle met des locaux à disposition de l'association **ECHO MER**, laboratoire d'essai et d'expérience mobilisant les particuliers et les entreprises en vue de protéger l'océan. L'association utilise **l'économie circulaire pour la protection de la mer et de l'environnement** pour développer, entre autre, des projets de valorisation et recyclage des déchets produits par le nautisme ou les entreprises du port. On peut citer :

- la valorisation des textiles liés au nautisme, notamment les voiles (voiles usagées collectées et chutes des 3 voileries existantes), les cordages, les bâches, les drapeaux et fanions,
- la valorisation des poches à huîtres (conchyliculture), des bouchons en liège (restaurants sur le port),
- la collecte et valorisation du néoprène (combinaisons de plongée, de surf...) collecté auprès des acteurs d'activités nautiques et maritimes.

Les collectivités peuvent s'impliquer dans l'émergence de projets innovants d'économie de la fonctionnalité.

L'économie de la fonctionnalité établit une nouvelle relation entre l'offre et la demande qui n'est plus uniquement basée sur la simple vente de biens ou de services. La contractualisation repose sur les effets utiles (bénéfiques) et l'offre s'adapte aux besoins réels des personnes, des entreprises et des collectivités ainsi qu'aux enjeux relatifs au développement durable.

DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Totem Mobi, prestataire de services de mobilité, enclenche l'économie de la fonctionnalité à l'échelle d'un territoire.

Pour élaborer son offre d'abonnement au réseau de véhicules Twizy électriques en libre-service, la start up Totem Mobi a mobilisé un écosystème coopératif d'acteurs locaux (Métropole Aix Marseille Provence, SNCF, Renault, commerçants, partenaires institutionnels et financiers, maison départementale de l'emploi...). Son offre consiste en la mise à disposition de véhicules électriques : leur stationnement est libre et gratuit en zone centre de Marseille. Les recharges se font dans des zones satellites, directement dans des structures partenaires (administrations, entreprises...). Le véhicule peut être laissé et récupéré dans les 2 types de zones. La Maison de l'Emploi de Marseille a soutenu le projet dans le cadre de ses actions sur la mobilité durable.

- Mobilité facilitée en centre-ville et zone péri-urbaine, complémentaire des transports en commun.
- Désenclavement pour les habitants précarisés.
- Effort favorisant la décongestion et la qualité de l'air en ville.



4. REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions sont reproductibles sur tous les territoires, mais **la collaboration avec le service dédié au développement économique** (ou au tourisme le cas échéant), s'il existe, **facilite grandement l'action**.

Il est également fortement conseillé de **s'entourer de partenaires** connaissant bien les cibles économiques visées et légitimes auprès d'elles.

Toutes les collectivités qui ont mis en place des animations pour mobiliser les entreprises sur l'économie circulaire pointent néanmoins le temps nécessaire (démarchage, phoning) pour inciter les entreprises à participer aux actions qu'elles mettent en place.

5. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Sur le site OPTIGEDE®

De nombreuses ressources présentées sur le site concernent la prévention et la gestion des déchets ainsi que l'économie circulaire.

Des **synthèses thématiques**, dont certaines sont citées dans le texte, traitent des divers axes d'action de la prévention par les collectivités, presque toujours en lien avec l'économie circulaire (réemploi, gestion des biodéchets, sensibilisation des entreprises, actions éco-exemplaires, EIT...) sont à votre disposition.

Un dossier sur l'économie circulaire et la planification régionale est également disponible.

Les exemples et outils proposés dans la chapitre « Outils pour entreprises » qui traitent de plusieurs thématiques de l'économie circulaire, peuvent aussi être utiles.

Des boîtes à outils pour l'animation en direction des entreprises : Opérations témoins pour artisans/commerçants, Mobiliser les activités économiques sur l'économie circulaire.

Sur le site de l'ADEME

Expertise sur l'Économie Circulaire

Article sur la Démarche territoriale et Économie Circulaire

Cible collectivités et secteur public :

Article sur : Mobiliser les entreprises »

Dossier sur Déchets des entreprises : quels choix/rôle pour la collectivité

Expertise Déchets - Article «La redevance spéciale»

Niveau national : EconomieCirculaire.org

Le réseau SYNAPSE centralise des exemples concrets de démarches d'EIT

Niveau Régional : Nouvelle Aquitaine (RECITA), Auvergne Rhône-Alpes (ECLAIRA), Région parisienne (Grand Paris Circulaire).

6. FICHES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site OPTIGEDE.fr[®]

TITRE DE L'ACTION	Acteur	RÉGION
Écologie industrielle en zone portuaire	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	Pays de la Loire
Mise en place de filières de traitement des plastiques en déchèterie	SYTOM du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentièrois	Provence Alpes Côte-d'Azur
Valorisation des coquilles	CYCLAD	Nouvelle- Aquitaine
Mise en place d'un accompagnement des entreprises à l'amélioration de leur gestion de déchets	Communauté de communes de Haute Saintonge	Poitou-Charentes
IME de Melle, une démarche globale en matière de déchet	SMITED en Deux-Sèvres	Nouvelle- Aquitaine
Professionnels engagés : « moins de déchets dans les commerces »	SIVOM du Louhannais	Bourgogne Franche-Comté
En Côte de Penthièvre les déchets n'ont pas la cote	Communauté de communes Côte de Penthièvre	Bretagne
Commerce éco-exemplaire	Communauté de communes Pays de Lunel	Occitanie
Étude de réduction des déchets des métiers de bouche	Syndicat mixte du pays de Sarrebouurg	Grand Est
Alèzes de matelas lavables en maison de retraite	Evolis 23	Nouvelle- Aquitaine



L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - , nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

[@ademe](https://twitter.com/ademe)

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE : MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES PAR LES COLLECTIVITÉS

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- ainsi que des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets :

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur la prévention des déchets :

www.ademe.fr/expertises/dechets

www.ademe.fr/collectivites-secteur-public

www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication :

Nos objets ont plein d'avenirs

Nos objets
ont plein d'avenirs.
longuevieauxobjets.gouv.fr



www.ademe.fr

010778



9791029712883